



Urgent :qui est mon bailleur?

Par **amelimelo**, le **23/02/2012 à 16:15**

Bonjour,

je me permets de vous écrire suite à un petit souci. En effet, j'ai quitté une maison que je louais en septembre 2011. Celle ci était à la limite de l'insalubrité et bourrée d'humidité engendrant des moisissures. Je n'y ai vécu que 5 mois dont un mois d'absence complète. A mon retour j'ai du jeter mes chaussures, et essuyer l'humidité diffusée dans toute la maison, aérer longuement etc... sans compter les mouches et les taches qui se sont développées à cause de cela. en ce sens j'ai quitté mon logement (d'autant que j'étais enceinte) et à mon grand étonnement je n'ai pas récupéré mon dépôt de garantie.

Cette non restitution n'est pas justifiée par des factures. Une seule facture (qui ne couvre pas l'ensemble des travaux) est fournie et celle ci est plus que contestable. j'ai donc engendré une procédure au tribunal de proximité contre mon interlocuteur depuis le début... soit l'agence de location! mais aujourd'hui celle ci me somme de changer ma plainte et de la tourner contre la propriétaire (à laquelle je n'ai jamais eu à faire) me menaçant de diffamation...

dois je changer ma plainte? l'agence a laquelle j'ai affaire depuis le tout début et avec laquelle j'ai échangé tous mes courriers n'est elle pas responsable?

cordialement

Par **cocotte1003**, le **23/02/2012 à 18:10**

Bonjour, effectivement c'est le bailleur qui détient le dépôt de garantie et c'est à lui de vous le restituer donc c'est vers lui qu'il faut vous tourner. Envoyez lui une LRAR le mettant en demeure de vous restituer le DG sous huitaine sans quoi vous saisissez le juge de proximité, cordialement